

Protection juridique

écrit par Marine de la Clergerie | 01/07/2022

▪ **Qu'est-ce que la protection juridique?**

La garantie protection juridique est une assurance qui vous permet de bénéficier d'un conseil juridique, de l'assistance d'un avocat dans le cadre d'une procédure judiciaire ou bien d'obtenir une prise en charge de vos frais de justice par votre assureur.

▪ **Quels sont les seuils de prise en charge de la protection juridique?**

Les seuils de prise en charge sont précisés au sein de votre contrat d'assurance.

▪ **Puis-je choisir mon avocat dans le cadre de la protection juridique?**

Vous avez la faculté de choisir votre avocat ou, à défaut, de faire appel à l'avocat mandaté par votre assurance. Vous n'êtes donc pas tenu de choisir l'avocat proposé par votre assurance et restez libre de faire appel à l'avocat de votre choix.

▪ **Comment savoir si j'ai une protection juridique?**

La plupart du temps, la garantie protection juridique est incluse au sein de votre contrat d'assurance habitation ou automobile. Cette garantie peut également être intégrée dans certains contrats porteurs de cartes bancaires.

Vous avez également la possibilité de souscrire cette garantie au sein d'un contrat spécifiquement prévu à cet effet.

Afin de connaître les prestations couvertes par votre garantie protection juridique, vous devez vous référer à votre contrat d'assurance et/ou interroger l'ensemble de vos compagnies d'assurance.